

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE GÉNÉRALISSIME

La manifestation patriotique qui s'est produite dimanche, sous les fenêtres du général Saussier, montre bien qu'il reste en France des gens qui ont encore le souci de la grandeur nationale, le respect de l'honneur et de la dignité.

Après les scandales de toutes sortes qui, depuis quatre ans, poussent comme des champignons dans notre pauvre pays, il est réconfortant de penser que tout n'est pas gangrène ou pourriture. Mais ce qu'il importe de bien noter, c'est que sous un régime démocratique, avec une presse libre, la glorification ne va plus tout droit à l'uniforme, au panache, à l'apparence trompeuse et vide. Elle va plus profondément, elle va à ce qui bat sous la tunique, à ce que couvre le panache, au cœur et au cerveau, à l'homme même.

Jamais le général Saussier, — qui eût des ennemis acharnés, à peu près désarmés aujourd'hui, — n'aurait vu se produire la manifestation dont il a droit de se montrer fier, si la moindre suspicion avait pu être jetée sur sa vie et porter une ombre à son honneur, ou à ses capacités.

Il fut l'homme droit et clairvoyant, dans les circonstances les plus difficiles, les plus obscures parfois, et pour son dernier acte, il n'a certes pas dépendu de lui que le Conseil de guerre ne statuât, dans l'affaire Esterhazy, de manière à clore définitivement, par une justice légalement rendue, la bouche aux protestataires.

Le général que M. de Cassagnac, insulteur patenté, avait surnommé Saussier-Tonneau, termine sa carrière par une apothéose. Il nous faudrait beaucoup d'officiers de ce tonneau-là !
C. R.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les chefs dans l'Université

La *Revue bleue* a publié une étude remarquable due à la plume de M. Magendic, où l'auteur passe en revue les principaux défauts des supérieurs. Nous ne pouvons suivre dans tous ses détails le travail très documenté de M. Magendic.

Nous pensons toutefois que nos lecteurs liront avec quelque intérêt un court résumé des principales idées de cette étude sincère et fort bien faite.

Tous les supérieurs n'ont pas un sentiment bien net de leurs devoirs vis-à-vis de leurs subordonnés. Que leur manque-t-il ? La bienveillance.

Il y a des chefs hautains « avec un ton sec et tranchant, une façon cassante d'interrompre leurs inférieurs et de leur dire qu'ils sont dans l'erreur à propos de tout, » les chefs « froids, silencieux et graves... impénétrables, qui vous scrutent du regard et ne disent mot » les chefs irritables, nerveux, dont les brusques colères retombent parfois sur le dos de leurs inférieurs.

L'auteur ne manque pas de noter avec une précision scrupuleuse, les traits les plus saillants de divers types de fonctionnaires ayant les défauts qu'il a signalés.

La conséquence est facile à trouver : les subordonnés n'osent s'ouvrir à des chefs aussi peu aimables. Le travail fait dans ces conditions est fait sans goût ; on n'y apporte

pas le zèle nécessaire et le service en souffre.

Le mal n'est peut-être pas aussi général ni aussi grave que M. Magendic le suppose, mais il suffit qu'il existe pour que nous lui sachions gré de l'avoir signalé.

Les chefs, dit-il encore, n'ont pas le temps de juger exactement et à fond leurs subordonnés. Ils les jugent plutôt d'après l'impression du moment, ils n'apprécient que les qualités qu'ils croient posséder eux-mêmes. De là des appréciations parfois erronées ou injustes et dont les conséquences sont bien graves. C'est le point de départ d'injustices administratives qui se perpétuent longtemps et deviennent irréparables.

Il y a, dans les pages consacrées à cette question, des vues suggestives et des idées de réformes dont les chefs de l'Université peuvent tirer grand profit et nous souhaitons que l'article de la *Revue bleue*, tombe sous leurs yeux et leur fasse faire un retour sur eux-mêmes.

Ils comprendront alors ce qu'il y a de vrai dans les paroles de ce philosophe ancien : (Marc-Aurèle) « J'ai appris de Maxime ce que c'est que d'être serviable et prompt à l'indulgence, de tâcher d'être affable pour tout le monde. »

« Etre justes et bons » voilà en effet les deux grandes qualités que l'on doit trouver chez les chefs, et auxquelles ils doivent subordonner tous leurs actes.

Remercions ce directeur d'école normale d'avoir bien voulu le leur rappeler.

UN AMI DU PROGRÈS.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 15 janvier

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Michelin et Georges Berry, sur la catastrophe du Péage du Rousillon et sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour assurer la sécurité des voyageurs.

Après une longue et vive discussion, un ordre du jour ainsi conçu est voté : « La Chambre prend acte des déclarations du Gouvernement et comptant sur sa vigilance.... passe à l'ordre du jour. »

Séance du 17 janvier

On reprend la discussion du budget des postes et des télégraphes. L'article 8 est voté après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Delpeuch, Munin-Bourdin et Lemire.

Le président annonce qu'il a reçu deux demandes d'interpellation sur les incidents de l'affaire Dreyfus : l'une de M. de Beauregard, l'autre de M. Cavaignac sur le cas spécial du capitaine Lebrun-Renault.

On discute la date de l'interpellation. Le Gouvernement demande le renvoi à un mois. Repoussé par 277 voix contre 219.

M. Méline alors déclare que si la discussion immédiate est prononcée, il se retirera.

La Chambre par 310 voix contre 262 ordonne l'inscription de l'interpellation Cavaignac à la suite des autres interpellations qui figurent à l'ordre du jour de samedi.

INFORMATIONS

Election législative

Vannes. — M. de L'Estourbeillon, réactionnaire, 6,428 voix (élu). M. Martine, républicain, 5,120 voix. Il s'agissait de remplacer M. du Bodan, royaliste, décédé.

Election au Conseil général

M. Reynier, républicain a été élu dimanche, conseiller général de Périgueux (Dordogne), en remplacement de M. Gadaud, décédé.

Le général Saussier

Une imposante manifestation a eu lieu dimanche à Paris à l'occasion de la retraite du général Saussier.

Le gouverneur de Paris

Le général Jamont est nommé généralissime et le général Zurlinden gouverneur de Paris.

L'affaire Emile Zola

Contrairement à ce qui a été annoncé par plusieurs journaux, M. Zola n'a pas encore reçu d'assignation.

A la Légion d'honneur

La *Patrie* assure que le conseil de l'ordre de la légion d'honneur doit examiner le cas de M. Zola dans sa prochaine séance. M. Zola, on le sait, est officier de la légion d'honneur.

L'avocat de M. Zola

M. Emile Zola a choisi comme avocat M° Fernand Labori.

Les étudiants

Dimanche, un groupe d'environ cinquante étudiants s'est réuni sous les galeries de l'Odéon. Quelques gardiens de la paix ont empêché le stationnement du public, mais aucun cri n'a été proféré.

A Toulouse

Les étudiants, au nombre d'environ deux cent cinquante, ont parcouru dimanche soir les rues de la ville, s'arrêtant devant les bureaux de la *Dépêche* et des autres journaux, et les établissements militaires, poussant des vivats en l'honneur de l'armée. La police qui était tout entière sur pied, n'a pas eu à intervenir.

Incident de frontière

Une dépêche de Nancy au *Soleil* annonce qu'un quincailleur français nommé Broncard, qui allait à Metz, a été arrêté par les Allemands à la gare-frontière de Novéant.

Les héros de Tombouctou

On écrit de Marseille : L'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de Tombouctou, colonne du colonel Bonnier, — par les comités du Souvenir français et les anciens élèves du lycée de Marseille, a eu lieu au cimetière Saint-Pierre.

Des discours ont été prononcés par M. Feraud, président de la chambre de commerce, au nom du « Souvenir français », par M. Caillol de Poncey, au nom des anciens élèves du lycée, par le général de Colomb et M. Flaissières.

Conférence

Dimanche a eu lieu, au Cateau, une conférence politique par M. G. Hubbard, député de Seine-et-Oise, qui a développé le programme des réformes démocratiques et sociales. Les électeurs ont voté un ordre du jour hostile à la politique du ministère.

Zola candidat aux prochaines élections

Du *Courrier du Soir* :

On nous assure que M. Emile Zola songerait à poser sa candidature aux prochaines élections législatives. C'est dans un centre ouvrier, à Paris ou dans les départements, qu'il se présenterait, et il serait dès maintenant assuré de l'appui de plusieurs chefs socialistes.

L'action démocratique

Dimanche, à l'occasion de la réunion générale du Comité d'action pour les réfor-

mes une importante manifestation démocratique a eu lieu.

MM. Mesureur et Bourgeois ont prononcé chacun un discours.

A la frontière allemande

M. Broncard, quincailleur à Nancy, arrêté par les Allemands, vient d'être remis en liberté.

Naufrage

On signale la perte du vapeur anglais *Clarissa-Radcliffe*. Ce naufrage a coûté la vie à vingt-cinq personnes, et de tout l'équipage quatre hommes seulement ont pu se sauver miraculeusement.

Drame en montagne. — Facteur attaqué par quatre aigles

On écrit de Gap :

Il vient de se produire un fait peu commun et qui mérite d'être signalé.

M. Zéphirin Bontoux, facteur, qui fait le service entre Saint-Bonnet et Saint-Etienne-en-Dévoluy, a été attaqué par des aigles de belle grandeur et n'a échappé à la mort que grâce à son sang-froid.

CHRONIQUE LOCALE

Clôture de la chasse

Par arrêté de M. le préfet, la chasse sera close dans le département du Lot, le dimanche soir 30 janvier.

La clôture de la chasse à courre, à cor et à cris, est fixée au même jour.

Toute personne munie d'un permis de chasse pourra chasser avec des armes à feu jusqu'au 31 mars inclusivement, sur ses terres ou sur la propriété d'autrui, avec son consentement, le gibier d'eau et les oiseaux de passage désignés à l'article 3 de l'arrêté réglementaire du 28 décembre 1897.

A l'Officiel

Un mouvement administratif et judiciaire a paru à l'*Officiel*. Il n'intéresse pas le département.

LES TABACS

NOS EXPERTS

IV

M. BESSOU AUGUSTE

Est propriétaire à Carlet, commune de St-Paul-Labouffie. Il a 40 ans.

Physiquement — entendons-nous bien, — on le prendrait pour un rusé diplomate. Son nez, en effet, a quelques tendances à chatouiller son menton, sa bouche aux lèvres fines est légèrement « voltairienne » ; son visage encadré de cheveux et de poils roux est illuminé par de petits yeux bleus et malins.

Il ne s'est presque pas occupé de politique ; il a mieux aimé — et il a eu raison — rester un bon propriétaire qu'essayer de devenir un mauvais politicien.

Aussi ses affaires vont-elles à merveille. Certains même — et ceux-là s'expriment assez mal, à notre avis — certains prétendent qu'il a été primé au comice agricole de Castelnau.

M. Bessou fait son devoir de citoyen ; il vote... Il nous revient même qu'il a autrefois honoré de son suffrage les républicains du canton. Mais les « temps sont changés ! » peut-être subit-il, lui aussi, l'influence des grands seigneurs qui règnent dans sa commune.

Au demeurant, M. Bessou est un parfait hon-

nête homme ; il mérite l'estime de tout le monde. On l'a nommé expert des tabacs ; ce n'est certes pas lui qui a sollicité ce titre ; mais il saura sans doute se souvenir de ses bienfaiteurs...

Dans quelque temps, s'il continue à être appliqué et attentif, il arrivera, peut-être, à défendre les intérêts des planteurs autrement que par son mutisme... par trop exagéré.

A. DONNELLI.

CAHORS

A propos des tabacs

Nous recevons la lettre suivante :

A M. le D^r du « Journal du Lot ».

Les éloges que vous voulez bien m'adresser dans votre estimable journal au sujet de l'expertise des tabacs, sont trop flatteurs pour moi et un peu sévères, peut-être, pour mes collègues que je crois animés des meilleures intentions.

En vous remerciant de la bonne opinion que vous avez de moi, je tiens à dire que dans la commission dont je fais partie les classements sont faits comme les années précédentes, en prenant pour base la valeur intrinsèque des récoltes.

Je ne dois pas m'en attribuer à moi seul le mérite. Je suis bien secondé dans cette tâche par mes collègues et les experts de l'administration qui, comme nous, veulent la justice pour tous ; et il en est certainement de même dans la 2^e Commission.

Veuillez agréer, etc.

JORDANET,
Expert des tabacs.

Cette lettre de M. Jordanet, ne nous étonne pas le moins du monde. Prouvant de nouveau la bonté de ses sentiments, M. Jordanet, se montre trop sévère pour lui-même et... un peu indulgent pour quelques-uns de ses estimables collègues.

Nous n'avons certes pas contesté la bonne foi et l'impartialité des experts ; nous nous sommes bornés à contester la compétence de certains d'entre eux.

Ils peuvent être « animés des meilleures intentions » mais cela ne suffit pas ; que peut faire, en effet, aux planteurs la volonté ferme que vous avez de défendre leurs intérêts, si vous n'y parvenez jamais ?

Pour être expert des tabacs, il faut avoir non-seulement de la bonne volonté mais encore de l'expérience ; il ne suffit pas d'être un très brave homme, il faut aussi être un excellent connaisseur.

Une protestation

Nos lecteurs se souviennent peut-être d'un article paru dans notre journal, le 13 courant, où nous exposions que quelques planteurs étaient venus se plaindre à nous de l'incompétence de certains experts appartenant à la 2^e commission.

Nous recevons à ce sujet une lettre non signée, tendant à rectifier ce que nous avons avancé.

L'auteur de cette lettre est certainement un homme de bon sens ; mais quelle importance veut-il que nous ajoutions à une rectification non signée ?

Nous sommes en présence de deux faits : Des planteurs que nous connaissons depuis longtemps et dont nous pourrions citer les noms — si nous n'avions peur d'attirer sur eux les vengeances administratives — sont venus nous raconter que, grâce à l'incompétence de certains experts de la 2^e commission, leur marchandise avait été payée d'une façon peu rémunératrice.

D'un autre côté, une personne que nous ne connaissons pas, qui ne signe pas, prétend mal fondées les plaintes des planteurs dont nous parlons.

De ces deux affirmations contradictoires quelle est celle qui mérite le plus notre créance ? Nous laissons à notre contradicteur lui-même, le soin de nous répondre sur ce point.

Et en terminant nous lui assurons que, s'il veut se faire connaître de nous, sa rectification sera insérée dans le prochain numéro du Journal du Lot.

Conseil de préfecture

Le conseil de préfecture a statué samedi sur les affaires suivantes :

1^o Le sieur Albert Marzelles, de Puy-l'Évêque, contre le maire et le percepteur de Puy-l'Évêque. Droits des pauvres sur le produit des spectacles, bals, concerts, etc... etc. Demande tendant à faire déclarer mal fondée la taxe et la demande en paiement d'une somme de 164 fr. 76 ;

Cette affaire engagée depuis près de deux ans, est venue d'abord devant le tribunal civil de Cahors, qui s'est déclaré incompétent ; elle est présentée aujourd'hui devant le conseil de préfecture qui, après les plaidoiries de M^{es} Pagès-du-Port et Lagarrigue, met l'affaire en délibéré ;

2^o Le sieur Joseph Amadien, desservant à Issendolus, contre l'administration des contributions directes. Contribution mobilière. Demande en réduction. Cette affaire est mise en délibéré ;

3^o Le sieur Cyprien Doussat, curé de Castelnau, contre l'administration des contributions directes. Contribution mobilière. Demande en réduction. Le conseil ordonne une expertise ;

4^o Le sieur Bertrand Ribault, de Puy-l'Évêque, contre l'administration des contributions directes. Contributions des patentes. Demande en décharge. Cette affaire est mise en délibéré ;

5^o Mme Malgouyart, veuve Labie, propriétaire à Gourdon, contre la Compagnie d'Orléans (ligne de Montauban à Brive). Demande en paiement d'indemnité pour dommages. Cette affaire est mise en délibéré.

Les prévoyants de l'Avenir

Société civile de Retraites

Nombre de sociét. au 31 décembre 1897 223,862
Avoir social id. 21,631,175 fr.
Nombre de sections id. 1,239

L'assemblée générale annuelle des Prévoyants de l'Avenir se tiendra, dimanche 23 janvier, à 2 heures, dans une salle de l'Hôtel de ville de Cahors.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

Lycée

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé l'adjudication des fournitures de mobilier à effectuer au lycée.

Notre feuille étant déjà sous presse nous n'avons pu donner les résultats de cette adjudication.

C'est M. Bouzerand Paul, tapissier rue Nationale à Cahors, qui a été déclaré adjudicataire de cette fourniture.

Accident

Un accident qui aurait pu avoir de terribles suites s'est produit hier après-midi, dans l'avenue de la grille.

Deux camions chargés d'énormes fûts de vin, passaient dans la rue, lorsqu'une fillette âgée de deux ans environ et dont les parents habitent rue des Capucins, se jeta au devant des chevaux.

Elle fut renversée et un cri d'effroi fut poussé par tous les témoins de l'accident.

On se précipita au secours de l'enfant après le passage du véhicule qu'on n'avait pu arrêter et fort heureusement on constata que, par un hasard providentiel, l'enfant n'avait aucune blessure sérieuse.

Au front seulement elle avait une légère plaie, produite sans doute par le frolement du sabot du cheval.

Elle reçut aussitôt les soins que comportait son état.

Vol

Il y a un mois environ, une cuiller en argent était dérobée chez un capitaine du 7^e d'infanterie.

Samedi dernier, un nommé C... se présentait chez M. Verdier, horloger, boulevard Gambetta, pour vendre cet objet, M. Verdier s'enquit de la provenance de cette cuiller et, rendu soupçonneux par la réponse embarrassée de C..., appela l'agent de police Bris, qui passait à ce moment devant son magasin. Notre homme fut emmené au poste de police.

Il comparaitra prochainement devant le tribunal correctionnel.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 ET 23 JANVIER 1898

Le Drapeau (P. R.)	Leroux.
Mireille (Ouverture)	Gounod.
Le Beau Danube Bleu (Valse)	Strauss.
Mascarade (Airs de ballet)	Lacôme.
La Frileuse (Mazurka)	Maignier.

De 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 (Allées Fénélon).

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 18 janvier 1898

Naissances

Planacassagne, Marcel-Léon, rue Nationale, 71.
Rescoussié, Marie-Louise, rue Saint-André, 16.
Masbou, Marie-Euphrasie-Germaine, rue Jean Vidal, 3.

Publications de Mariages

Ilbert, Guillaume-Etienne-Joseph, jardinier, et Davant Anne-Josèphe.
Fayret, Jules, pharmacien et Lasaygues, Césarine-Laure-Marguerite.

Mariages

Boitaud, Alexandre, tailleur d'habits et Moncouet, Maria, tailleuse.

Décès

Vignié, Hélène, veuve Issaly, Avenue de la gare, 2.
Duperrein, Marguerite, épouse David, 58 ans, rue du Temple, 3.
Cagnac, Jean-Pierre, entrepreneur-charpentier, 78 ans, avenue de la gare, 1.

La Revue de France

La Revue de France qui vient d'entrer dans sa troisième année publiée, dans son numéro de ce mois une longue et fort curieuse étude de M. Deluns-Montaud, député sur *Le Félibrige*. Jamais peut-être, les réelles aspirations des méridionaux n'avaient été définies d'une façon aussi précise. Nous avons trouvé, également, dans l'article de bien jolies définitions des mœurs et des tendances des diverses provinces du « Midi » et une remarquable critique de l'œuvre de Mistral et de Félix Gras.

Dans le même fascicule, le début d'une étude de Jean Bach-Sisley sur l'évolution de la *chanson française*, des poésies de François Fabié et du félibre J. Félicien Court, ses nouvelles de Camille Pert, Paul Rouget, G. de Colvè des Jardins, Henri Petit, etc... ornées d'exquises illustrations.

On trouve la Revue de France dans les principales librairies et dans les bibliothèques des gares. Un spécimen est envoyé contre 60 centimes adressés 55, avenue de la Bourdonnais, Paris.

En vente à Cahors, librairie Girma.

Arrondissement de Cahors

CASTELFRANC. — Election municipale complémentaire.

Inscrits : 216.

Votants : 150.

Majorité absolue : 76.

Bulletins blancs : 6.

Ont obtenu :

MM. Pagès, vétérinaire... 79 voix élu.
Couture, ancien maire. 36 —
Divers 32 —

C'est à l'actif du parti républicain, un nouveau succès que nous sommes heureux d'enregistrer.

CORNUS. — Accident. — Le sieur Bourgade F. demeurant à St-Martin-Labouval rentrait de sa propriété de St-Cernin, le 13 écolulé, lorsque arrivé à Cornus il versa son véhicule sur un talus mesurant 2 m. 50 de hauteur. M. Bourgade se trouva pris sous sa voiture, mais malgré l'heure avancée (c'était huit heures du soir), il put se faire entendre de quelques voisins qui lui portèrent secours.

Il n'a reçu qu'une contusion à la tête sans gravité.

SAINT-GÉRY. — Conférence agricole.

— Nous rappelons que M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique à la mairie de Saint-Géry, le dimanche 23 janvier courant, à 3 heures 1/2 du soir.

Sujet : Reconstitution des vignobles ; ma-

BEN BACHIR

AU MAROC (1)

SCÈNES DE LA FRONTIÈRE

PAR ACHILLE LÉGER

Mektob!
C'était écrit !

XXXI

BOU AMAMA

Ayant terminé rapidement ses autres préparatifs de départ et laissé à son homme de confiance l'argent nécessaire aux besoins de sa maison pendant une année, il emporta le reste, embrassa longuement le fils de Messaouda en le mettant sous la protection d'Allah et de son Prophète et se dirigea, monté sur l'Eclair, du côté du Figuig.

Il lui fallut quinze jours pour faire ce long trajet.

Présenté à Bou-Amama lui-même qui n'était pas encore parti, il lui raconta en peu de mots son histoire et lui exprima l'ardent désir qui le dominait de combattre à ses côtés pour l'indépendance des vrais croyants.

— « Allah soit loué ! lui répondit avec empressement le chef indigène, nous n'avons pas

trop d'hommes braves avec nous. sois le bienvenu, tu nous aideras à jeter à la mer tous ces roumis, chiens, fils de chiens ! Qu'ils soient maudits. »

— « Oû Allah ! finit Ben Bachir, qu'Allah les réduise en poussière ! »

Bou-Amama, le dernier héros des aventuriers Arabes dans la colonie Algérienne, exerçait sur les populations indigènes de tout le Sud Oranais et Marocain, une influence bien plus prépondérante et par conséquent beaucoup plus effective encore que son prédécesseur Si Kadour. Personnage mystérieux et insaisissable, il s'était toujours tenu et tient encore aujourd'hui à l'écart de l'autorité française, avec laquelle il n'est jamais entré en relation.

D'un fanatisme cruel et d'une impitoyable cruauté pour les étrangers envahisseurs de son pays, il crut le moment venu de les refouler du côté de la mer et de les y jeter tous jusqu'au dernier, donna le signal de l'insurrection et se mit bravement en campagne.

On envoya aussitôt contre lui le général Négrier, officier de grand talent, énergique et résolu. Bou-Amama, en tacticien pareil aux Parthes des temps anciens, dissémina en vain ses partisans par petits détachements destinés à harceler l'ennemi, il ne put l'empêcher de bombarder et de détruire de fond en comble la mosquée d'El-Abiod qui servait de refuge à tout ce que la contrée contenait de plus fanatique et de plus rebelle.

Le chef Arabe parvint cependant à gagner les plateaux qui environnent la petite ville de

Saïda. De nombreux ouvriers, Espagnols pour la plupart y travaillaient à couper, à faire sécher et à mettre en balles, la récolte naturelle de l'Alfa, plante textile dont on se sert pour faire des nattes, des paniers, des cordes, du papier, voire même des vêtements et des chapeaux.

Bou-Amama fit impitoyablement massacrer tous ceux que ses hordes sauvages rencontrèrent. Mohammed Ben Bachir, qui les abhorrait encore plus que les français, les aida de toute sa haine dans cette sinistre besogne et participa avec une joie féroce à des mutilations de la plus effroyable et de la plus dégoûtante nature.

Les insurgés n'en parvinrent pas moins jusqu'à Kralfalla où Bou-Amama fit avertir par des messagers envoyés en avant, des ouvriers français qui travaillaient chez un fournisseur, d'avoir à s'en aller immédiatement plus loin sous peine d'être massacrés à leur tour. Delà, ils poussèrent l'audace jusqu'à Stammam-Bou Stadjar qui n'est pas à plus de cinquante kilomètres d'Oran.

Serrés de près et traqués partout comme des bêtes fauves par la troupe, ils se retirèrent précipitamment dans la direction du Sud après avoir massacré les hommes, violé les femmes, enlevé les troupeaux, incendié et pillé les récoltes et les habitations.

Cependant l'insaisissable Bou-Amama, ne voulant pas se réfugier au Maroc avant d'avoir livré un dernier combat, rassembla le reste de ses partisans, les groupa derrière deux mamelons qui dominaient la plaine et

qui étaient séparés par une assez large ouverture.

L'armée française ne tarda pas à se présenter en ordre de bataille. Les turcos sur la gauche, et les zouaves sur la droite, étaient chargés de tourner les deux mamelons et de forcer les deux ailes de l'armée ennemie à se jeter dans l'échancrure qui les séparait.

Après un combat acharné qui dura plus de deux heures et rougit la terre du sang de plus d'un millier d'indigènes, rompus et la bayonnette dans les reins, les deux ailes de l'armée de Bou-Amama se précipitèrent en masse dans l'ouverture, espérant ainsi échapper aux zouaves et aux turcos qui les poursuivaient.

Mais quatre canons chargés à mitraille et qui ne s'étaient pas encore fait entendre, vomirent tout à coup le carnage et la mort dans le passage bien gardé ; le reste des vaincus s'enfuit à toute bride et on ramassa plus tard plus de morts que de blessés.

La cavalerie poursuivit les fuyards avec l'acharnement, la bravoure et l'intrépidité que l'on connaît aux chasseurs d'Afrique.

Ne rencontrant plus nulle part de résistance, ils allaient se retirer en cessant le combat, lorsqu'ils aperçurent un groupe de cavaliers Arabes qui restaient immobiles, paraissant les attendre et tiraient sur eux des coups de fusils dont deux tuèrent deux de leurs hommes.

Se précipitant aussitôt sur ce détachement de fanatiques trop décidés à la lutte jusqu'à la mort, ils l'entourèrent avec une rapidité et une vigueur auxquelles rien n'aurait pu résister. Tous étaient tombés déjà ; un seul res-

ladies cryptogamiques de la vigne et moyen de les combattre.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — Aux divers vols relatés dans le *Journal du Lot*, par les correspondants de ce journal, nous devons en ajouter un autre commis au préjudice du sieur Ladoux Louis, de Latoulzanie.

Une somme de cent cinq francs lui a été dérobée.

Huit jours avant il lui avait manqué une pièce de deux francs ; il n'y avait pas pris garde n'en étant pas très certain, ou pensant que peut-être sa femme l'avait prise pour s'en servir.

Nous n'en disons pas davantage, ne voulant pas entraver l'action de la justice qui a ouvert une enquête.

DURAVEL. — *Conférence.* — Dimanche à 8 h. du soir, M. Victor Daynard, président de la délégation cantonale primaire, a l'école des garçons a fait une conférence sur l'abus de l'alcool, en présence d'une nombreuse assistance. Il a été très applaudi, surtout, lorsque parlant de l'affaire Dreyfus-Estéraz, il pousse le cri de : « Vive l'armée française ! Vive la France ! A bas les traitres. »

M. Daynard se propose de donner cette conférence dans les diverses communes du canton de Puy-l'Évêque ; dimanche prochain c'est le tour de la commune de Lacapelle-Cabanac.

CASTELNAU. — Dimanche a eu lieu à Castelnau, la conférence viticole annoncée de M. Paillet, propriétaire à Lauzès. Le conférencier a donné d'excellents conseils sur la reconstitution des vignes, aux nombreux auditeurs arrivés en foule des divers points du canton. Une ovation des plus enthousiastes lui a été faite.

Ça été une journée agréable, des plus instructives et qui portera ses fruits.

— *Tirage au sort.* — Lundi a eu lieu le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1877. — Il a fait un temps splendide et les jeunes recrues, s'en sont donné à cœur joie — ; mais le représentant de l'Administration n'a pas retrouvé dans cette cité l'accueil sympathique qu'il avait reçu autrefois.

O tempora à mores.

LALBENQUE. — Froid aussi glacial — malgré le beau temps, nos représentants de la politique rétrograde finiront-ils par comprendre qu'ils ne sont pas en communion d'idées et de vue avec la population.

PUY-L'ÉVÊQUE. — On nous écrit :

Un certain nombre d'électeurs de Courbenac (Puy-l'Évêque), ont déclaré qu'ils accepteraient volontiers l'érection en commune.

Mais ils désireraient vivement que leurs conseillers, notamment M. Vilard l'instigateur de ce projet, veuillent bien lui faire exactement connaître les avantages et les

taut debout combattant contre tous d'une main et brandissant de l'autre l'étendard du Prophète. Il avait encore réussi à blesser trois des chasseurs lorsqu'il tomba à son tour percé et haché de coups de sabre sur toutes les parties du corps.

Il ne put que prononcer ces quelques mots : — « Mektob ! Oû Allah ! Mohammed ara soula ! »

— « C'était écrit ! Gloire à Allah et à Mohammed son Prophète ! »

Et il rendit le dernier soupir avec un flot de sang.

C'était le fanatique et infortuné pèlerin, Mohammed Ben Bachir !

CONCLUSION

La plupart des faits racontés dans ce modesto ouvrage sont de la plus exacte vérité, exposée sous la forme d'un roman. Quelle conclusion faut-il en tirer ?

Un Arabe, fiancé à une jeune fille, tue l'homme qui voulait la lui enlever ; condamné, il s'échappe de sa prison et se réfugie avec elle au Maroc, sur une terre étrangère, où il pourra se dérober aux recherches de la justice. Il n'y a là rien de bien surprenant, l'amour et la jalousie fleurissant sous toutes les latitudes.

Il leur arriva nombre d'accidents qui, sans être tout à fait ordinaires, n'ont cependant rien qui soit de nature à nous étonner.

Ce n'est donc pas dans ces événements inséparables des passions humaines qu'il faut chercher le véritable but que l'auteur s'est

proposé d'atteindre. Il a voulu montrer, dans le caractère de tous les musulmans sans exception, la sauvagerie et le fanatisme qui en font de nous d'irréconciliables ennemis.

En racontant les incidents de la frontière, il a cherché à prévenir les étrangers, quels qu'ils soient, et les colons Algériens contre les dangers auxquels ils sont exposés tous les jours.

Combien d'Espagnols et de Marocains viennent en Algérie pour chercher à y gagner quelque argent ! Quelques-uns sont de bons travailleurs et se rendent utiles à la colonie ; mais d'autres, qu'on y reçoit sans prendre assez de précaution, lui sont nuisibles par leur fénéantise et s'y rendent coupables de toutes sortes de méfaits.

L'assassinat et le vol sont vite commis et la frontière n'est pas loin. Allez donc demander au Sultan, qui réside à Tanger, l'extradition des criminels. Peine perdue ! A cause de l'éloignement, les tribus de son empire voisines de l'Algérie, sont à peu près complètement indépendantes ; l'autorité qu'il exerce sur elles n'est guère que nominative.

Combien d'Arabes, élevés par des Européens, se sont rendus coupables des crimes les plus horribles contre leurs bienfaiteurs !

Et cependant, depuis que la France occupe l'Algérie, que de bienfaits elle a répandus sur cette terre qui lui a coûté tant d'or et tant de sang ! N'a-t-elle pas mis la paix entre les tribus toujours aux prises entre elles et en état de guerre d'extermination ? Ne leur a-t-elle pas appris l'usage de nos charrues qui décuplent les récoltes ? N'envoie-t-elle pas leurs enfants à l'école ? Le nombre des Arabes qui lui sont soumis n'a-t-il pas augmenté au lieu

de diminuer ? Ne les reçoit-elle pas dans les hôpitaux où ils sont traités à l'égard des Européens ?

Rien n'y a fait et rien n'a changé le caractère des indigènes.

Les Kabyls eux-mêmes plus laborieux et plus intelligents que ceux qui les entourent, parce que le travail développe l'intelligence, n'ont-ils pas, en donnant les premiers l'exemple de l'insurrection, alors que nous étions accablés, donné la mesure de leur fidélité et de leur reconnaissance ? Ne nous ont-ils pas appris qu'il ne faut pas compter sur eux plus que sur les autres ?

Bou-Amama, réfugié à Figui, vit encore et n'attend sans doute qu'un moment favorable pour recommencer quelque insurrection. Il ne manquera certainement pas de nombreux partisans dans le genre de Mohammed Ben Bachir.

Définons-nous toujours et veillons !

FIN

rer l'arrivée en ce monde de deux gros poupons.

2 enfants en 24 heures dans notre village c'est d'un bon augure, allons mesdames du courage, vous êtes dans la bonne voie !

VAYRAC. — *Vol de poules.* — Six poules ont été volées à M. Baptiste Chaboy, métayer.

Nous voilà dans la période du carnaval, toujours désastreuse pour la volaille.

SOULLAC. — *Banquet.* — Dimanche, les membres du secours mutuels ont célébré le quarantième anniversaire de la fondation de leur société, par un banquet de 150 couverts.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont particulièrement fermes ; l'attention de la spéculation et des portefeuilles continue à se porter sur les actions de nos Sociétés de Crédit. Nos rentes se négocient : le 3 0/0 à 103.17 ; le 3 1/2 à 107.37.

Le Crédit Foncier se traite activement à 661, le Crédit Lyonnais à 820, le Comptoir d'Escompte à 594 et la Société Générale à 545.

Le Suez, en grande hausse, s'avance à 3405. Les fonds étrangers sont bien tenus sans changement notable.

Au comptant les obligations des Chemins de fer économiques sont recherchées à 471. Les obligations de Salonique-Constantinople sent l'objet de demandes suivies à 384. Les Smyrne Cassaba à 385.

En Banque les actions de la Société Continentale d'automobiles sont demandées à 130.

L'assurance sur la Vie

On a tout intérêt à ne traiter qu'avec une Compagnie d'assurances sur la Vie de premier crédit ; or, le crédit d'une Compagnie repose sur sa richesse, et la richesse n'est elle-même que l'excédent de son actif sur son passif. Sous ce rapport, aucune Compagnie ne peut soutenir le comparaison avec la *Nationale Vie*.

VIENT DE PARAITRE
NOUVEAU COURS DE MORALE
Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN
L'Enseignement Moral à l'École primaire

par **F. VIALA**, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. princ

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Tribunal correctionnel.* — Leygues, de Saint-Médard-du-Presque, prévenu de détournement d'animaux saisis, un mois de prison et 20 francs d'amende.

— Estival, d'Issepts, coups et blessures, 100 francs d'amende (loi Bérenger).

— Marrouch, boulanger à Figeac, prévenu de banqueroute simple, est relaxé sans dépens.

— Lantuéjoul et Jauliac, de Gorses, sont poursuivis pour coups et blessures réciproques. Jauliac est relaxé sans dépens, Lantuéjoul est condamné à 50 francs d'amende. (Loi Bérenger).

— Henri Lacaze et Lavigne, de Fourmagac, sont condamnés chacun à 16 francs d'amende et solidairement aux dépens, pour coups et blessures réciproques, le tribunal les fait bénéficier de la loi Bérenger.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Marché.* — Mercuriale : Froment, 24,60 ; seigle, 17,50 ; avoine, 8 ; maïs, 13,80 ; pommes de terre, 5 ; marrons, 7,50, le tout l'hectolitre ; poulets, 1,10 le kilo ; œufs, 0,75 la douzaine ; noix, 15 l'hectolitre.

Il s'est produit sur le prix des cerneaux une hausse sensible. Ils se vendent actuellement 100 fr. les 100 kilos. Ils ne se vendaient, il y a peu de jours, que 88 fr.

LÉOBARD. — *Etat-civil de l'année 1897.* Naissances, 11

Décès, 9.

Mariages, 3

Il y a par conséquent excédent de naissances sur les décès.

CARLUCET. — *Par deux, marche ;* Faisant une fois par hasard œuvre utile, nos bons législateurs auraient-ils sans s'en douter trouvé la panacée de la dépopulation ? Diminuées en effet de moitié depuis quelques années, les naissances paraissent vouloir reprendre leur activité première depuis que la femme est admise à témoigner dans les actes civils.

Comme don de joyeux avènement, deux jeunes dames se sont présentées hier devant l'officier de l'état civil de Carlucet escortées de deux pères de famille qui venaient déclara-

proposé d'atteindre. Il a voulu montrer, dans le caractère de tous les musulmans sans exception, la sauvagerie et le fanatisme qui en font de nous d'irréconciliables ennemis.

En racontant les incidents de la frontière, il a cherché à prévenir les étrangers, quels qu'ils soient, et les colons Algériens contre les dangers auxquels ils sont exposés tous les jours.

Combien d'Espagnols et de Marocains viennent en Algérie pour chercher à y gagner quelque argent ! Quelques-uns sont de bons travailleurs et se rendent utiles à la colonie ; mais d'autres, qu'on y reçoit sans prendre assez de précaution, lui sont nuisibles par leur fénéantise et s'y rendent coupables de toutes sortes de méfaits.

L'assassinat et le vol sont vite commis et la frontière n'est pas loin. Allez donc demander au Sultan, qui réside à Tanger, l'extradition des criminels. Peine perdue ! A cause de l'éloignement, les tribus de son empire voisines de l'Algérie, sont à peu près complètement indépendantes ; l'autorité qu'il exerce sur elles n'est guère que nominative.

Combien d'Arabes, élevés par des Européens, se sont rendus coupables des crimes les plus horribles contre leurs bienfaiteurs !

Et cependant, depuis que la France occupe l'Algérie, que de bienfaits elle a répandus sur cette terre qui lui a coûté tant d'or et tant de sang ! N'a-t-elle pas mis la paix entre les tribus toujours aux prises entre elles et en état de guerre d'extermination ? Ne leur a-t-elle pas appris l'usage de nos charrues qui décuplent les récoltes ? N'envoie-t-elle pas leurs enfants à l'école ? Le nombre des Arabes qui lui sont soumis n'a-t-il pas augmenté au lieu

de diminuer ? Ne les reçoit-elle pas dans les hôpitaux où ils sont traités à l'égard des Européens ? Rien n'y a fait et rien n'a changé le caractère des indigènes.

Les Kabyls eux-mêmes plus laborieux et plus intelligents que ceux qui les entourent, parce que le travail développe l'intelligence, n'ont-ils pas, en donnant les premiers l'exemple de l'insurrection, alors que nous étions accablés, donné la mesure de leur fidélité et de leur reconnaissance ? Ne nous ont-ils pas appris qu'il ne faut pas compter sur eux plus que sur les autres ?

Bou-Amama, réfugié à Figui, vit encore et n'attend sans doute qu'un moment favorable pour recommencer quelque insurrection. Il ne manquera certainement pas de nombreux partisans dans le genre de Mohammed Ben Bachir.

Définons-nous toujours et veillons !

FIN

Dans notre prochain numéro nous commencerons la publication de deux nouveaux et très intéressants feuilletons :

LE SÉQUESTRE

PAR JULES DE GASTINE

et

LE COCHER 606

deux œuvres d'un intérêt palpitant que nos lecteurs ne tarderont pas à apprécier.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Lochon, Pierrefitte-Nestales, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Lochon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestales, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Lochon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe, 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même l'absence de colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare destinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommes et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



SUPRÊME EAU DE NOIX



LOUIS DENOIX A BRIVE la Gaillarda
1^{re} Exposition Internationale Toulouse 1887, Méd. Or.
2^e Exposition Universelle Bordeaux 1885, Méd. Argent.
3^e Exposition Nationale Périgueux 1886, Médaille Or.
LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES.

VINS DE TOUTE PROVENANCE

SPECIALITÉS :

Anisette et Liqueurs supérieures

Sirops garantis

Seul fabricant du CURAÇAO (Pierre Lacoste) double-orange et triple-sec

Echantillons sur demande

INSTITUT des BÉGUÉS de TOULOUSE ouvre cours pour corriger le

Bégaiement
ET TOUTS LES AUTRES DÉFAUTS de PRONONCIATION
le 7 février
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel du Midi, TOULOUSE.



ASPRÈGES d'ARGENTUEIL

Echantillon : 25 cent.

Envoi gratuit de la Méthode de culture à tout Lecteur du Journal du Lot qui enverra la coupe de cette annonce à M. C. LANSON, Argentueil (S.-et-O.) C^o 60

100 Griffins franco en gare.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0.....	103 20	103 22
3 0/0 amortissable.....	102	—
3 1/2 0/0 1894.....	107 30	107 40
Tunis, obl. 3 0/0 1892.....	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2. 1896.....	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887.....	91	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.....	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.).....	102 45	—
Egypte unifiée (500 fr.).....	—	—
— Daïra-Sanieh (20 f r ^{ts}).....	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.).....	103	—
— Domaniales (20 L. cap.).....	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.).....	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.).....	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente).....	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.).....	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875.....	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69.....	102 95	—
— 4 0/0 1880.....	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.....	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 ^e et 3 ^e émis.....	103	—
— 4 0/0 consol., 1 ^{re} et 2 ^e série.....	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.....	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894.....	101 30	—
Turc, série D.....	22 40	22 40
Ottomanes priorité (500 f).....	453	—
Douanes ottomanes (500 f).....	496	—
Banque de France.....	3590	3575
Banque Paris et Pays-Bas.....	881	883
Comptoir national d'escompte.....	594 50	595
Crédit algérien.....	—	—
Crédit foncier de France.....	655	658
Crédit indust. et commercial.....	604 50	—
Crédit lyonnais.....	822	822
Société de Crédit mobilier.....	52	—
Société générale.....	545	545

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus).....	475
— (t. rouges).....	470
Est-Algérien, 3 0/0.....	476 50
Est, 3 0/0.....	476 50
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Midi, 3 0/0.....	475
— nouvelles, 3 0/0.....	483
Nord, 3 0/0.....	482 50
— nouvelles, 3 0/0.....	493
Orléans, 3 0/0.....	481 25
— 1884, 3 0/0.....	482 75
Ouest, 3 0/0.....	484
— nouvelles, 3 0/0.....	482
Ouest-Algérien, 3 0/0.....	473
Paris-Lyon-Méditerran. (fusion).....	483 35
— nouvelles, 3 0/0.....	476
Sud de la France, 3 0/0.....	462 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0.....	—
— 1865, 4 0/0.....	577
— 1869, 3 0/0.....	436 75
— 1871, 3 0/0.....	417
— 1871, quarts remb. à 100 f.....	111 50
— 1875, 4 0/0.....	584 50
— 1876, 4 0/0.....	582 50
— 1886, 3 0/0.....	406
— 1886, quarts remb. à 100 f.....	108
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.....	—
— 1892, quarts remb. à 100 f.....	103
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 400 f.....	401 50

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 16 Janvier.

V^{ss}o Nacla : Chronique mondaine. — Alexandre Boutique : Divin mensonge. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Jean Rameau : Le cœur de Régine (suite). — Fridtjof Nansen : Vers le pôle (suite). — Léon Tolstoï : Le Roman du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MUSÉE DES FAMILLES (62^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 15 Janvier 1898 :

Marton, par L. de Lara. — Fille de France, par L. Brunet. — Notes de musique, par Frank-Archet. — Le Transvaal et la question Sud-Africaine, par Sailor. — Gros papa, par L. Doulliac. — Théâtres, par Saint-André. — Quelques danses de jadis, par G. Duval. — Causerie, par Eng. Muller. — Mosaïque. — Illustrations par R. Wikel, Gottlob, J. Geofroy, etc., etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

MAISONS RECOMMANDÉES

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS
Lauréat des grandes Expositions Internationales.
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

A l'occasion du premier de l'an

Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30

janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratuit.
La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

ETUDES

DE
M^e Camille SAUTET

Avoué à Cahors

Successeur de M^e Léon TALOU

Et de M^e MOURGUÈS

Notaire à Albas

VENTE

DE
BIENS DE MINEURS.

Situés à la RIVIÈRE-BASSE,

Commune d'Albas, canton
de Luzech.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'il sera le **Dimanche six février** mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de relevée, à **ALBAS**, en l'étude et par le ministère de **M^e MOURGUÈS**, notaire à Albas, procédé à la vente sur publications judiciaires au plus offrant et dernier enchérisseur en six lots des biens dont la désignation suit, appartenant aux mineurs DELCROS, de la Rivière-Basse.

DÉSIGNATION
SOMMAIRE

Premier lot

Article un

Un entier article en nature de maison, autres bâtisses, cours, patus et jardin situé à la Rivière-Basse, commune d'Albas, porté au plan cadastral de ladite commune sous les numéros 81 et 80, section G, acquis de Mesdames veuves Alibert et Vert suivant acte retenu par M^e Bercegol, ancien notaire à Albas, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-trois, confrontant dans son ensemble avec la route de grande communication numéro huit, M. Cayla et propriété restante aux mineurs Delcros.

Toutefois sur cet entier article il est conservé par les mineurs Delcros et par suite n'est pas comprise dans ce lot une portion du susdit article mesurant deux mètres soixante de longueur le long du mur de l'ancienne maison Lathelise, depuis l'angle de cette maison du côté du Lot vers la route de grande communication numéro 8, une autre longueur de deux mètres quarante centimètres à partir du même angle de ladite maison et allant vers le Lot, soit ensemble de ce côté une longueur de cinq mètres sur une pareille longueur de cinq mètres du côté opposé et sur une égale largeur de deux mètres quarante centimètres au bout et fond de cette longueur de cinq mètres.

Etant expliqué que les mineurs devront séparer cette portion d'immeuble réservée de celle comprise dans le premier lot, au bout et au fond de la longueur de cinq mètres ainsi que du côté d'Albas, par un mur qui sera construit à leurs frais à la première réquisition de l'acquéreur.

Article deux

La contenance de six mètres carrés à prendre sur un article en terre, situé audit lieu de la Rivière-Basse, numéro 82, section G du plan cadastral d'Albas, sur toute la largeur du numéro 80 des mêmes plans et section et attendant ce numéro, confrontant cette contenance avec l'article ci-dessus désigné sous le numéro un, avec propriété restante aux mineurs Delcros et M. Cayla.

Article trois

La contenance de un hectare six ares un centiare à prendre sur un article en terre labourable, vigne et rivage, situé au même lieu depuis la rivière du Lot au fond, entre

la propriété de M. Cayla du côté d'Albas, une portion dudit immeuble restant aux mineurs du côté de Castel franc et ayant du bout au fond une largeur de deux mètres réservée aux mineurs sur une largeur de dix-sept mètres trente centimètres, mesurés depuis pareille largeur qui reste la propriété des mineurs du bout au fond de l'article du côté de Castel franc ainsi qu'il a été dit.

Elle forme ou dépend des numéros 71 72-73-82 et 85 du plan cadastral section G et même le numéro 70 des dits plans et section dont la mutation, par suite d'une erreur n'a pas été faite sur la tête de Monsieur Delcros

Article quatre

Le droit pour l'acquéreur du premier lot de profiter seul et exclusivement de la servitude que Monsieur Delcros pouvait exercer sur l'allée, qui, traversant la propriété de Monsieur Cayla va aboutir au chemin qui va de la route de grande communication numéro 8 à la rivière du Lot, étant bien entendu que la dite servitude sera éteinte pour tous autres représentants, acquéreurs, successeurs et héritiers de Monsieur Delcros.

Article cinq

Et une contenance de un hectare, quarante-neuf ares, trente-quatre centiares de terre et vigne à prendre attendant Delbreil et Baudet, du côté d'Albas, sur un plus grand article situé au même lieu de la Rivière-Basse et au lieu dit Pièce de la Croix, commune d'Albas, depuis la route de grande communication numéro 8 jusqu'à la route de Lérét, telle qu'elle est délimitée par des bornes déjà plantées.

Mise à prix. . 18,860 fr.

Deuxième lot

Article un

Une entière vigne située au Plantou, commune d'Albas, portée au plan cadastral de la dite commune sous le numéro 337, section G du dit plan pour une contenance de vingt ares quatre-vingts centiares, confrontant au fond avec partie de l'immeuble ci-après désigné et Baudet, au bout et du côté de Castel franc avec Alibert et du côté d'Albas avec Monsieur Clavières.

Article deux

Et une contenance de trois ares quarante-deux centiares à prendre attendant Baudet, du côté d'Albas et sur une égale largeur au bout et au fond d'un plus grand article en nature de prairie et vigne situé aux susdits lieux de Plantou et Rivière-Basse, confrontant cet entier article au bout avec le numéro 337 du plan sus-indiqué et Alibert, au fond avec la route de grande communication numéro huit, du côté de Castel franc, avec le même Alibert et du côté d'Albas avec Baudet.

Mise à prix. . 1.110 fr.

Troisième Lot

Article un

Une contenance de trente-quatre ares vingt-quatre centiares, du susdit article, de Plantou et de Rivière-Basse, à prendre attendant la portion comprise au deuxième lot, la largeur de cette contenance au fond devant être proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot et la largeur au bout de la dite contenance devant être aussi proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot.

Mise à prix. . 3.490 fr.

Quatrième lot

Article un

Une contenance de vingt ares soixante-dix centiares, du même article, de Plantou et de Rivière-Basse, à prendre attendant la portion comprise au troisième lot, la largeur de cette contenance au fond devant être proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot, et la largeur au bout de la dite contenance devant être aussi proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot.

Mise à prix. . 2.150 fr.

Cinquième lot

Article un

Une contenance de quinze ares cinquante deux centiares, du même article de Plantou et Rivière-Basse, à prendre attendant la portion comprise au quatrième lot, la largeur de cette contenance au fond devant être proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot, et la largeur au bout de la dite contenance devant être aussi proportionnée à la largeur de ce côté de la portion restante de l'article après l'attribution faite au deuxième lot.

Mise à prix. . 1.600 fr.

Sixième lot

Article un

Tout le restant de l'immeuble de Plantou et Rivière Basse.

Article deux

Et une entière terre labourable située à Garenne, commune d'Anglars-Juillac, autrefois commune d'Albas, où elle était portée au plan cadastral sous le numéro 386, section G, pour une contenance de quarante-trois ares quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix. . 2.580 fr.

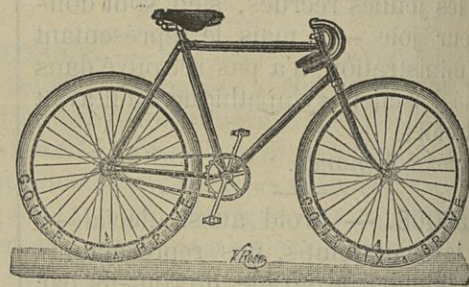
Total des mises à prix : 29.790 fr.

Pour extrait certifié conforme et dressé en exécution d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Cahors, enregistré.

Camille SAUTET.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Camille SAUTET, avoué, à M^e MOURGUÈS, notaire, et sur les lieux pour visiter.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOURSE D'OR

H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux
LUNETTERIE & OPTIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine
Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par
MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) ; vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.